

Zeitschrift: Annuaire suisse de science politique = Schweizerisches Jahrbuch für Politische Wissenschaft

Herausgeber: Schweizerische Vereinigung für Politische Wissenschaft

Band: 22 (1982)

Artikel: La presse entre le devoir de service et les pressions

Autor: Lamunière, Gaspard

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-172294>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA PRESSE ENTRE LE DEVOIR DE SERVICE ET LES PRESSIONS

par Gaspard Lamunière
lic. en sociologie
Université de Genève

Le rôle de la presse est d'informer. L'information n'étant pas neutre, et les journaux exprimant des points de vues différents, certains d'entre eux sont l'objet de pressions. Celles-ci visent à modifier le contenu d'un journal, ou encore à gêner les journalistes pendant leur travail. Au cours des événements de Zurich, la presse s'est trouvée au centre du conflit, puisque de multiples pressions l'ont frappée. A travers la lecture de quatre quotidiens (Blick, Tages-Anzeiger, NZZ et 24 heures), on constate que ces journaux n'ont pas tous témoigné du même engagement en faveur de la liberté de la presse. Pire certains ont même épisodiquement failli à leur devoir d'informer. L'information est devenue tellement importante, que tous ceux qui ont été mêlés de près ou de loin aux événements de Zurich ont essayé de contrôler l'information, afin de faire publier son interprétation des émeutes.

Aufgabe der Presse ist, zu informieren. Da es keine neutrale Information gibt und die Zeitungen verschiedene Meinungen verbreiten, geraten gewisse davon unter Druck. Die Druckversuche zielen auf eine Änderung des redaktionellen Inhalts oder wollen die Journalisten in ihrer Arbeit hindern. Im Verlaufe der Zürcher Jugendunruhen wurde die Presse zur Zielscheibe des Konflikts, da sie zahlreichen Druckversuchen ausgeliefert war. Die Lektüre von vier Tageszeitungen (Blick, Tages-Anzeiger, NZZ und 24 heures) ergibt, dass sich nicht alle Zeitungen gleichermassen für die Pressefreiheit eingesetzt haben. Einige haben zeitweise sogar ihre Informationspflicht vernachlässigt. Die Information bekam eine derartige Bedeutung, dass alle mehr oder weniger von den Jugendunruhen Betroffenen versuchten, diese zu kontrollieren, damit ihre eigene Darstellung der Krawalle veröffentlicht werde.

I. Présentation du problème

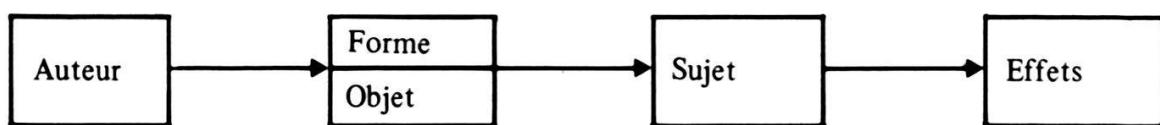
La presse s'apparente à un service public dans le sens où son rôle est de donner des informations à ses lecteurs. Il s'agit donc plutôt d'un service *au* public, puisqu'en échange du prix que le lecteur paye pour son journal, il reçoit en retour un service, qui est l'information. Une des différences entre la presse et d'autres services publics (par exemple le téléphone), c'est que le lecteur a un choix entre plusieurs journaux, qui représentent des tendances politiques différentes, des styles journalistiques différents, des assises régionales diverses. L'usager du téléphone, lui, ne peut s'en remettre qu'aux seuls PTT pour entrer en communication téléphonique avec son interlocuteur.

Cela dit, la presse est l'objet de pressions, parce que *l'information n'est pas neutre*. Les journaux possèdent chacun une orientation politique déterminée (y compris celle de ne pas en avoir), qui est apparente entre autres dans les chartes rédactionnelles des journaux.¹ On dénombre par exemple près de 36 % des quotidiens suisses qui sont de tendance libérale ou radicale, 21 % de tendance démocrate-chrétienne, 8 % proches du parti socialiste et 33 % qui se réclament sans attaches politiques.

Tous ces journaux explicitent dans leurs articles un modèle de l'information et la ligne politique qu'ils ont choisi. Or dès l'instant que l'information n'est pas neutre, qu'elle s'exprime de façon différente d'un journal à l'autre, il devient intéressant pour des groupes de pression de tenter d'influencer la ligne rédactionnelle des journaux, d'exercer des pressions sur eux pour qu'ils modifient le contenu de leurs articles.

Qu'est-ce donc qu'une pression sur la presse? C'est une ou plusieurs mesures visant soit à modifier le contenu rédactionnel d'un journal, soit à gêner les travailleurs des médias dans l'exercice de leur profession. Il est évident que parmi l'ensemble des pressions qui peuvent s'exercer sur un journal, toutes ne sont pas égales, notamment par les moyens mis en oeuvre, leur efficacité ou encore suivant l'auteur de cette pression.

On peut représenter schématiquement les pressions ainsi:



¹ Documents internes à chaque journal, qui précisent l'orientation du journal, mais aussi les rapports entre éditeurs et journalistes.

Une pression suppose donc l'existence de ce que j'appelle son *auteur*, qui est celui qui exerce la pression, et d'un *sujet*, qui en est la victime. La pression porte sur un *objet*, et revêt une certaine *forme*. Dans un stade plus ou moins rapproché, elle est suivie d'*effets*.

Dans une recherche récente², je m'étais intéressé aux pressions dont les médias avaient été victimes dans un cadre événementiel précis: les événements de Zurich, où un an durant, les jeunes de cette ville se sont mobilisés pour un centre autonome. Au cours des événements zurichoises, de très nombreuses pressions de tous genres ont vu le jour, dirigées contre des journaux, ou contre des travailleurs des médias.

Un certain nombre de ces pressions ont été analysées dans une double perspective:

- établir des différences et similitudes entre les pressions elles-mêmes, en fonction notamment de leur efficacité.
- évaluer les différences et similitudes avec lesquelles quatre quotidiens suisses (*Blick*, *24 heures*, *la NZZ* et le *Tages-Anzeiger*) ont traité de ces pressions dans leurs colonnes.

C'est dans ce but que les articles de ces quatre quotidiens ont été analysés selon certains principes de l'analyse de presse. Les articles choisis portaient sur sept pressions préalablement choisies. Ils ont donc été découpés en tranches, et rangés dans des rubriques en fonction des cinq éléments du modèle caractérisant les pressions (auteur, forme, objet, sujet, effets).

Cette étape permettait de rassembler moultes informations sur les pressions proprement dites, mais posait les jalons d'une étape ultérieure: celle permettant de confronter les articles entre eux.

Les critères de confrontation retenus étaient les suivants³:

1. *La valeur informative* de l'article, c'est-à-dire une mesure de la quantité et de la qualité de l'information qu'il donnait.
2. *L'attitude critique face à la pression* visible dans l'article, où était évaluée la position du journal à l'encontre de la pression.
3. *Le développement du problème de la liberté de la presse* devait être mesuré, précisant si l'article évoquait le problème ou non en rapport avec la pression.

2 Mémoire de licence, Département de Sociologie, Université de Genève.

3 Sur la base de l'échelle suivante: 0 = nulle, 1 = faible, 2 = moyenne, 3 = forte, 4 = très forte.

4. *Le degré d'implication du journal dans ces pressions était important à établir, notamment à travers les conséquences de cette implication sur le contenu des articles.*

Pour une meilleure compréhension de la suite, il est nécessaire de présenter brièvement les pressions qui ont été retenues pour cette analyse de presse. Précisons qu'elles ont été répertoriées en fonction de leurs auteurs.

1. Pressions du mouvement des jeunes

Parmi plusieurs pressions exercées contre la presse par les jeunes, la plus claire fut la manifestation dirigée contre la *NZZ*, le soir du 9 juin 1980. Après une assemblée générale tenue à l'université, quelques centaines de jeunes se dirigent devant le bâtiment de la *NZZ* pour protester contre la façon dont ce quotidien rend compte des manifestations du mouvement et pour exiger que la première page de l'édition du lendemain soit mise à leur disposition. Les jeunes organisent pendant une heure le blocus de la livraison du journal; des pierres sont jetées contre les vitres, des pneus de camions de livraison crevés. La police intervient brutalement et disperse la manifestation.

2. Pression d'un annonceur

Fin juillet 1980, les grands magasins *Globus* font savoir à la direction du *Tages-Anzeiger (TA)* qu'ils ont l'intention de réduire de moitié leurs annonces publicitaires dans ce journal. Cette mesure est décidée en protestation contre les articles du *TA* sur les manifestations de jeunes, que *Globus* estime trop favorables aux jeunes.

3. Pressions des autorités

Trois cas intéressants de pressions des autorités (à travers les appareils judiciaires et policiers) sont apparus.

Le premier a été la saisie de négatifs effectuée par la police le 29 octobre 1980 chez un photographe de presse, qui refusait de les communiquer à la police. Les photos saisies portaient sur une manifestation où des jeunes avaient poussé un policier dans la Limmat.

Le deuxième cas met en scène une équipe du Téléjournal Suisse alémanique qui filme une manifestation le soir du 24 janvier 1981. Les reporters sont arrêtés par la police pendant leur travail, des témoins ayant affirmé qu'ils ont participé à l'érection d'une barricade. Ils sont déférés devant un juge d'instruction pour perturbation de l'ordre public, et libérés 48 heures

plus tard. Le 31 mars 1982, l'instruction se clot, et les trois reporters seront déférés devant un Tribunal pour violation de la paix publique.

Une autre saisie a été opérée fin janvier 1981, celle de la totalité de l'édition (18 000 ex.) de l'hebdomadaire du mouvement des jeunes, le "Brecheisen". Motif: le journal contenait des incitations à la violence et des publications pornographiques.

4. Pressions des éditeurs de journaux

Contre l'avis de la rédaction, la direction du *TA* refuse de publier un article de l'écrivain Reto Hänni dans le supplément hebdomadaire du journal (*Tages-Anzeiger Magazin*) de début septembre 1980. Cet article racontait la détention que Hänni avait subie pendant six jours dans les prisons zurichoises après avoir été arrêté pendant une manifestation. La rédaction du *TAM* distribue l'article dans les rues de la ville, après l'avoir fait imprimer à ses frais.

5. Pressions des journalistes

Dès le début des événements de Zurich, les syndicats des médias se mobilisent pour protester contre les pressions dont ils sont les victimes. Le point culminant de leur action est une manifestation de plusieurs centaines de travailleurs des médias, le 9 août 1980, où la situation dans l'ensemble des médias est évoquée, et une résolution votée.

II. Le *Blick*, 24 heures, le *Tages-Anzeiger* et la *NZZ* face aux attaques contre la liberté de la presse

La place manque pour illustrer par des exemples la façon dont chacun de ces quotidiens a rendu compte de ces pressions dans ses colonnes. Je présenterai donc de façon résumée *l'orientation générale* prise par ces quatre journaux dans leurs articles.

On peut lire dans le tableau suivant le nombre total de lignes publiées par chaque quotidien, mais aussi les valeurs moyennes⁴ attribuées en fonction des critères d'appréciation précisés précédemment.

⁴ Des valeurs semblables ont été attribuées à chaque quotidien pour ses articles sur chaque pression. Les valeurs moyennes données ici traduisent la moyenne de ces valeurs sur l'ensemble des articles sur l'ensemble des pressions.

| Quotidien | Nombre total de lignes | Valeur informative | Attitude critique face à la pression | Evocation du problème de la liberté de la presse | Degré d'implication |
|------------------|------------------------|--------------------|--------------------------------------|--|---------------------|
| <i>Blick</i> | 164 | 1 | 0,3 | 0,4 | 1 |
| <i>24 heures</i> | 476 | 1,9 | 0,9 | 1,3 | 0,3 |
| <i>TA</i> | 1100 | 3,7 | 1,9 | 2,4 | 2,1 |
| <i>NZZ</i> | 992 | 3,3 | 1,6 | 1,7 | 1,3 |

1. *Blick*

Avec un total de 164, le *Blick* vient loin derrière les autres quotidiens pour ce qui est du nombre de lignes publiées. Sa valeur informative moyenne est par ailleurs faible (= 1). Le seul compte-rendu de l'arrestation de l'équipe TV représente près de 9/10èmes de ce qu'il a publié sur les pressions sur la presse! Il est vrai que l'aspect hautement spectaculaire de cette affaire était susceptible d'intéresser ses lecteurs avides de sensations et d'inhabituel.

Les seules traces d'engagement que l'on puisse trouver dans ses colonnes apparaissent également face à l'arrestation des journalistes du Téléjournal, où le *Blick* adopte une attitude critique moyenne, et évoque fermement le problème de la liberté de la presse, à travers le propos de personnes interrogées. En effet, les rédacteurs du *Blick* ont rédigé trois articles où ils racontent eux-mêmes les faits mais laissent à d'autres le soin de les commenter: dès qu'il s'agit de se prononcer sur les faits, les rédacteurs du *Blick* s'effacent, et laissent ce soin aux dirigeants de la TV, aux autorités ou aux syndicats.

Ce désengagement du *Blick* au moment où ses articles abordent l'appréciation des faits, se retrouve aussi dans les deux autres articles que le quotidien zurichois a publié sur les pressions, c'est à dire sur la saisie du "Brecheisen" et la manifestation devant la *NZZ*. Ces articles sont courts, précisément parce que le *Blick* établit uniquement les faits (de façon très résumée), sans se situer à leur égard. Dans ces deux cas par contre, il n'a pas cherché de réactions.

L'aspect sensationnel généralement attribué au journal *Blick* se trouve donc confirmé dans le cas des pressions sur la presse: l'arrestation des trois reporters de la TV était bel et bien spectaculaire à bien des égards. Mais reportages sensationnels ne supposent pas toujours témérité au *Blick*, puisque cela le conduit à pratiquer un certain conformisme journalistique qui apparaît dans le besoin de faire dire tout haut par d'autres, ce que lui-même pense tout bas.

On ne trouve rien dans le *Blick* à propos des protestations des journalistes bien que ceux-ci aient fermement critiqué le *Blick*, dans la façon générale

dont il rendait compte des manifestations des jeunes. Ici, on préfère taire les reproches plutôt que de s'en défendre.

Le silence du *Blick* sur le boycott publicitaire de Globus procède de la même logique. Afin de ne pas avoir à se prononcer sur les faits, ceux-ci sont purement et simplement éludés. On ne trouve donc aucune trace de solidarité de ce quotidien envers ses confrères... reconnaissions tout de même qu'il y a là un juste retour des choses, puisque le *Blick* a été souvent pris à la partie, notamment par ses mêmes confrères.

Enfin, le fait que le *Blick* n'ait rien publié sur la censure interne au *TA* qui a amené le refus de publier un article dans le *TAM*, s'explique par le caractère même de cette pression, qui concerne un processus interne à un journal, et qui ne présentait probablement aucun intérêt pour les lecteurs du *Blick*, argument suffisant pour justifier un silence sur la question. Cette absence d'articles sur plusieurs pressions, ainsi qu'un silence marqué sur le problème de la liberté de la presse est indéniablement lié au type même de journal que le *Blick* incarne, et au journalisme qu'il entend pratiquer. Mais ce qui reste frappant, c'est que lorsqu'il s'est trouvé directement impliqué dans une pression, il n'ait pas jugé bon d'y répondre.

2. 24 heures

Les articles publiés dans *24 heures* ont couvert tous nos exemples de pressions, à l'exception de l'affaire du *TAM* et la saisie du "Brecheisen". Néanmoins, le quotidien vaudois a publié nettement plus du double de lignes que le *Blick*, et un peu moins de la moitié que la *NZZ* et la *TA*. Il atteint ainsi une valeur informative moyenne (1,9) sur l'ensemble.

Le fait le plus important dans le cas de *24 heures*, c'est qu'à trois exceptions près (un commentaire dans l'affaire Globus et celle de l'équipe TV, ainsi que l'article sur le jugement du Tribunal fédéral concernant la saisie chez le photographe), tous les articles sont des dépêches de l'ATS.

Pourtant *24 heures* a eu des correspondants locaux à Zurich, qui ont suivi un certain nombre d'évènements liés au mouvement des jeunes. Ceux-ci sont semble-t-il passé à côté des pressions sur la presse. On peut aussi supposer que les dépêches de l'ATS ont généralement été jugées suffisantes par la rédaction du journal, et n'ont par conséquent pas nécessité un complément d'enquête de la part des correspondants.

De nos quatre quotidiens, *24 heures* a bien sûr été celui qui s'est trouvé le moins impliqué dans ces pressions sur la presse, et pour cause: situé loin du lieu de l'action, il n'a pas été directement l'objet de ces pressions-là. Toutefois, on peut dire que le quotidien lausannois a été faiblement impliqué dans deux cas. La première fois en rapport avec l'affaire Globus, puisque la menace de cet annonceur a eu des implications sur chaque journal, rappelant aux rédactions le pouvoir des annonceurs. La deuxième lors de l'arrestation

de l'équipe TV, où une bonne partie de la presse s'est mobilisée pour défendre sa liberté, et l'exercice de la profession de journaliste.

Si *24 heures* n'a eu qu'une faible attitude critique face aux pressions (0,9), cela provient avant tout de l'emploi systématique des dépêches de l'ATS, dont le contenu strictement informatif exclut généralement toute appréciation des faits.

Le problème de la liberté de la presse n'est abordé dans *24 heures* qu'à trois occasions: l'affaire du photographe, celle de l'équipe TV et des journalistes. Ces développements ne sont pourtant pas le fruit de la propre réflexion du journal, mais le produit de déclarations dont *24 heures* fait écho. Il est ainsi difficile de trouver dans ce quotidien un réel engagement en faveur de la liberté de la presse en regard des pressions exercées à Zurich.

3. Tages-Anzeiger

Le *TA* arrive loin en tête dans tous les domaines. Avec 1100 lignes publiées et une valeur informative plus que forte (3,7), on n'a de toutes façons qu'une faible idée de la masse globale d'informations qu'il a publiées. Ne sont en effet pas retenues dans cette comptabilité ni les très nombreuses et quotidiennes lettres de lecteurs, ni les tribunes libres offertes à des spécialistes.

Très directement impliqué dans trois pressions (Globus, *TAM*, journalistes), le *TA* a été concerné par chacune d'elle, au point qu'un débat interne au journal s'est instauré, conduisant notamment au départ d'un collaborateur.

Dans un commentaire du 18 juillet 1980 intitulé "Les média attisent-ils le climat émeutier?", le rédacteur en chef Peter Studer souligne la nécessité de l'engagement journalistique: "Il me semble que pour remplir cette tâche, le journaliste doit rendre compte d'une manière professionnellement correcte, honnête, mais aussi engagée, y compris sur les événements autour des émeutes: il doit fournir aux citoyens et aux politiciens des informations qui permettent de pratiquer la démocratie en tant que forme de société . . ."

C'est cette ligne directrice, publiquement révélée ici par Studer, qui a valu au *TA* d'être le sujet de la pression de Globus. Cet article, rédigé principalement à l'encontre des autorités était donc également dirigé contre Globus.

Tous les articles du *TA* présentent un caractère imformatif, et on trouve dans chacun une phase où le journaliste prend de la distance par rapport aux faits en vue de les commenter, mais avec la prudence préconisée par Studer: "Tous les commentaires rédactionnels du *TA* sur les événements des émeutes ont fait appel à la circonspection et la souplesse."

On sait par ailleurs, que plusieurs rédacteurs du *TA* (ainsi que des observateurs extérieurs) ont témoigné d'une évolution sensible des rapports de travail su sein du journal. Le rédacteur Schoch, démissionnaire, a par exemple parlé d'auto-censure généralisée, mettant en doute la possibilité de pratiquer

un journalisme engagé dans la rédaction du *TA*. C'est notamment dans ce sens qu'on peut relever que la pression de Globus s'est avérée efficace.

Pourtant, les articles publiés sont généralement complets, dans le sens où ils s'efforcent de ne pas se limiter au caractère strictement informatif, mais de s'interroger régulièrement sur le respect de la liberté de la presse. La publication de "Tribunes libres" consacrées à ce problème en témoigne.

4. *Neue Zürcher Zeitung*

La *NZZ* n'a pas failli à la tradition en rendant compte des pressions sur la presse, puisqu'elle leur a consacré 992 lignes. Avec une valeur informative moyenne de 3,3, elle se place juste derrière le *TA*. Cette bonne couverture des événements s'est faite de façon régulière et complète, un ou plusieurs articles ayant été publiés sur chaque pression analysée. Directement impliquée dans le cas unique de la pression des jeunes, elle a aussi été inclue dans le paquet des médias incriminés par les journalistes.

Quotidien conservateur, la *NZZ* n'a émis des critiques face à ces pressions que lorsqu'elle était impliquée.

Face aux pressions des journalistes et des travailleurs des médias, la *NZZ* est en effet sortie du cadre purement informatif pour développer un long commentaire fustigeant les auteurs de cette pression. Répondant aux accusations de baillonnement de la presse, le commentateur de la *NZZ* pense que le communiqué des syndicats de journalistes était "visiblement formulé à l'improviste", et pense qu'"il n'existe pas à Zurich de front uni des 'travailleurs des médias'", parce que "si l'on a suivi les événements des dernières semaines dans la presse, alors on sait qu'il existe ici des *opinions* assez nettement *divergentes*". Cette pluralité des opinions, le communiqué en fait abstraction sans sourciller. Il contient un chapelet de reproches sommaires à l'adresse des autorités, sans qu'on se soit donné la peine d'étayer des accusations aussi graves que 'baillonnement de la presse' par un seul *exemple concret*".⁵

Cette division entre différents médias que la *NZZ* s'efforce de propager, trouve son fondement dans des reproches qu'elle adresse à ses confrères: "La critique des médias n'est pas seulement justifiée, mais la nécessité s'en fait malheureusement sentir, lorsqu'on voit avec quel minimalisme concernant la responsabilité et l'exactitude professionnelle l'information est souvent traitée . . . Lorsque jour après jour, on émet des critiques à l'encontre des autres, il est naturel que parfois on en reçoive aussi". Et le commentateur conclut: "Ceci ne veut évidemment pas dire qu'il est possible de tolérer des attaques contre la liberté de la presse, soit par des obstacles et restrictions arbitraires de l'information, soit en influençant délibérément son orientation".

5 „Eine Front der Medienschaffenden? ” *NZZ* du 7 août 1980.

Quelques commentaires sont nécessaires: Premièrement, la *NZZ* se veut elle aussi un apôtre de la liberté de la presse, mais elle en situe les limites, en recourant à une certaine forme de manichéïsme: il y a les journaux qui informent correctement et ceux qui déforment la réalité. Ces derniers n'ont pas à se plaindre, car s'ils ne donnent pas d'informations correctes, il est normal que certains cherchent à les remettre dans le bon chemin.

Cette éthique se retrouve dans chaque article que la *NZZ* consacre aux pressions. Le photographe chez qui la police a effectué une saisie avait mérité cette mesure, puisqu'il se refusait à transmettre des photos à la justice. Le "Brecheisen", systématiquement provocateur, s'offrait de lui-même au foudres de la répression. Hännny, au journalisme subjectif et irritant recherchait par sa propre attitude la sanction.

Certaines affirmations de la *NZZ* sont pourtant parfaitement correctes. Il est par exemple clair que des divisions existent entre les médias, notamment en termes de ligne politique. Il est également vrai que certains médias s'offrent plus clairement que d'autres aux pressions, par leurs attitudes et le contenu de leurs articles. On ne peut par contre donner raison à la *NZZ* qui affirme que la liberté de la presse ne saurait être invoquée par ceux-là.

On peut aussi mettre en doute les accusations que porte le quotidien zurichois à l'encontre de confrères qui n'informeraient pas correctement.

Il est indéniable que de sensibles différences apparaissaient dans la façon dont les quotidiens ont rendu compte des faits. A certaines occasions, j'ai plutôt eu l'impression que ce sont les articles de la *NZZ* qui comportaient des erreurs d'appréciation: lorsque quelques centaines de jeunes sont venus manifester devant ses locaux, c'est comme par hasard la *NZZ* qui a compté un nombre de manifestants très inférieur à celui de ses confrères . . .

Le style journalistique de la *NZZ*, sachant être aggressif quand elle le juge nécessaire (c'est-à-dire quand il est dirigé contre un adversaire) est ressorti à maintes reprises dans ses articles. Les descriptions sont malgré tout généralement complètes et précises (quoique souvent tendancieuses). On peut aussi signaler que la *NZZ* s'est régulièrement interrogée sur la légalité des pressions exercées, mais en accordant toujours une large place aux propos justificatifs tenus par les autorités judiciaires ou policières.

III. Les pressions

"La liberté de la presse est garantie" dit lapidairement l'article 55 de la Constitution fédérale. Objet de multiples tentatives de reformulations, cet article est heureusement complété par une riche jurisprudence du Tribunal fédéral, comme il l'est par d'abondantes dispositions de droit pénal, civil ou administratif. L'autorité cantonale est encore très importante dans le domaine du droit procédural.

Formellement, les spécialistes utilisent deux notions. La *liberté de la presse*, que Denis Barrelet définit comme étant "la faculté de diffuser libre-

ment des opinions et des informations par la voie de la presse”⁶ et la *liberté de l'information* qui est “la faculté de rechercher, de diffuser et de recevoir librement des informations et des opinions”.⁷

Une autre précision mérite d'être rappelée. La liberté rédactionnelle et la liberté interne de l'information propres à chaque journal, renvoient entre autres aux conventions collectives de travail et aux chartes rédactionnelles.

Ceci dit, replongeons-nous une fois encore dans ce climat émeutier de Zurich pour analyser quelques-unes des pressions subies par le monde des médias.

1. Pression du mouvement

Le mouvement zurichois a exercé plusieurs pressions sur la presse, dont la principale d'entre elles fut la manifestation devant la *NZZ*. On peut aussi signaler l'existence de deux autres pressions de moindre envergure, contre *Ringier* et le *TA*.

L'attaque des jeunes Zurichois contre la *NZZ* était formellement une atteinte à la liberté de la presse, dans le sens où elle visait aussi à empêcher la diffusion de la *NZZ*. Cette affirmation gène pourtant aux entournures, pour un certain nombre de raisons.

On rappellera tout d'abord que la force de cette pression s'est avérée bien maigre, puisqu'il a suffi que la police zurichoise fasse une courte et violente intervention pour y mettre fin.

Deuxièmement, l'objet de la pression touchait au contenu rédactionnel de la *NZZ*, par la revendication de la mise à disposition de la première page, et par une dénonciation plus générale du journal. Or cette revendication n'a pas semblé toucher la *NZZ*: par un refus net et total, elle ne s'exposait à rien de grave et sauvegardait ses intérêts. Le quotidien zurichois s'en est d'ailleurs certainement trouvé grandi auprès de ses lecteurs et annonceurs.

On mesure aussi la faiblesse de cette atteinte à la liberté de la presse par les effets qui l'ont suivie. Les jeunes reprochaient aussi à la *NZZ* ses articles trop critiques à leur égard. Le moins que l'on puisse dire, c'est que leur pression n'a pas changé quoique ce soit de ce point de vue.

Cette volonté de s'élever contre le contenu rédactionnel d'un journal était voué à l'échec: la situation même du mouvement, à savoir une entité qui n'intervient à aucun stade dans la confection du journal, et ne jouissant d'aucun pouvoir “officiel” ou économique sur lui, ne lui offrait pas de moyen de pression efficace.

Certes, les moyens mis en oeuvre auraient pu être très différents avec une manifestation d'une plus grande ampleur. Cela aurait donné plus de poids

6 Denis Barrelet, *La liberté de l'information*, Stämpfli, Berne, 1972, p. 14.

7 idem, p. 47.

(aux sens multiples du mot) à la pression. Une citadelle telle que la *NZZ* ne s'ébranle ou ne cède que sur des arguments plus convaincants, éventuellement ceux des autorités politiques, plus certainement ceux des annonceurs.

Les enjeux pour celui qui subit la pression sont de types différents: une perte financière d'abord, une perte de crédibilité face à ses lecteurs ensuite, le fait d'offusquer la sensibilité de ses annonceurs enfin. En l'occurrence, la *NZZ* a parfaitement appliqué sa ligne politique face aux jeunes lorsque ceux-ci l'ont menacée: fermeté et refus de céder au pouvoir de la rue.

2. Pression d'un annonceur

L'affaire opposant Globus au *TA* a déjà fait couler beaucoup d'encre. Déjà victimement d'un refus d'insérer de la part d'une partie des importateurs d'automobiles, le *TA* se retrouve une fois encore victime de pressions inadmissibles d'un autre de ses annonceurs.

Dans le cas des importateurs d'automobiles, le boycott qu'ils ont organisé était motivé par le fait que le *TA* avait rompu avec la tradition de cette deuxième publicité (gratuite) qui consiste à rendre compte positivement des activités commerciales de ses annonceurs.

S'exprimant récemment à un séminaire de la Société Suisse des sciences de la communication et des mass média, l'éditeur Marc Lamunière⁸ affirmait à propos des motifs poussant un annonceur à retirer sa publicité, qu'"il devrait se faire un devoir de ne pas les faire connaître; et tout particulièrement dans le cas où son retrait est d'ordre politique, il peut commettre des maladresses considérables, qui alimentent les polémiques, agitent inutilement les esprits, font crier au viol de la liberté de la presse et aboutissent en définitive à fin contraire en fournissant aux supporters de l'autogestion rédactionnelle des arguments de poids".

Pourtant il s'agit bel et bien d'une atteinte à la liberté de la presse, d'autant plus quand l'annonceur fait connaître ses motifs. Lorsque ceux-ci sont politiques, il semble au contraire logique qu'il les fasse connaître, puisque son objectif est de tenter de modifier la ligne politique du journal, il doit bien dire en quoi! Heureusement qu'une certaine "publicité" est donnée à de tels actes, car elle permet probablement d'en limiter les effets.

Une chose reste parfaitement claire, la légalité de la pression de Globus est totale, puisqu'un annonceur est libre de renoncer à tout moment d'insérer dans un journal.

⁸ Editeur de *24 heures* et de la *Tribune-Le Matin*.

Mais cette pression est grave, car elle atteint le *TA* dans ce qui est vital pour n'importe quel journal, c'est-à-dire ses recettes publicitaires.⁹ Il en suit donc une perte financière importante, surtout que Globus est un des principaux annonceurs du *TA*. Le risque est d'autre part toujours grand que d'autres annonceurs suivent le pas: le nom de la Migros a été mentionné.¹⁰

L'efficacité de ce type de pression est redoutable, et on ne saurait oublier de la relier avec la censure de l'article de Hänni prévu dans le *TAM*, survenue quelques semaines plus tard.

Elle est efficace, parce que sans annonces, un journal meurt. Si l'objectif des annonceurs et des journaux sont souvent liés, dans le sens où tous deux souhaitent une diffusion la plus grande possible, on voit que cet intérêt commun rencontre parfois des obstacles, ici politiques.

La liberté totale de l'annonceur, si elle n'est pas contestable en termes juridiques l'est par contre beaucoup plus en termes éthiques. Qu'une entreprise ne veuille plus soutenir financièrement par l'intermédiaire de ses annonces un journal, c'est son droit. Mais ce pouvoir absolu qu'elle possède met indiscutablement en danger une certaine presse, celle d'opinion. Celle-ci est déjà suffisamment rare dans ce pays pour qu'on s'efforce de la défendre.

3. Pressions des autorités politiques

Les altercations entre les autorités politiques et la presse ont été nombreuses tout au long des événements de Zurich. J'ai choisi de les illustrer à travers trois faits qui me semblaient percutants: saisie d'un journal et de photos, arrestation de journalistes. A travers ces exemples, le climat particulier qui a animé ces rapports n'était qu'imparfaitement saisissable.

Ce qui ressort notamment des protestations des journalistes, c'est qu'ils ont été gênés de façon régulière dans l'accomplissement de leur travail, avant tout sur le lieux des affrontements entre jeunes et policiers.

Cet aspect du problème s'est trouvé être suffisamment important, pour qu'en juillet 1980 déjà, des interpellations parlementaires aient lieu sur le sujet, comme il l'a été plus tard (août 1980) sur la politique du Conseil de ville envers les médias.

Mais pourquoi l'Etat a-t-il été si sévère envers les journalistes? Pourquoi a-t-il été contraint à recourir à des méthodes aussi dures que des saisies ou des arrestations de journalistes?

La réponse à ces questions paraît simple et claire. Il était du rôle des autorités de s'assurer que les compte-rendus des manifestations de jeunes

⁹ Rappelons que les recettes d'un journal tel que *TA* proviennent d'environ 75 % du produit de la publicité et seulement de 25 % du produit de la vente proprement dite du journal.

¹⁰ Ernest Bollinger, dans *Domaine public*, no. 563, octobre 1980.

correspondaient à son interprétation des choses: la violence était le fait des manifestants, et la police n'a fait que répondre à cette violence. Il était difficile pour les autorités zurichoises de tolérer des articles (ou films) dans lesquels la violence policière (et son rôle souvent provocateur) était décrite comme telle.

Certes, la justice ne s'est pas attaqué à n'importe quel travailleur des médias: ici un photographe refusant de collaborer, là une équipe TV qui participe soi-disant activement à une émeute. Les actions intentées se sont chaque fois trouvées légalement justifiées.

Mais ces actions intentées contre des brebis galeuses ont eu des retombées sur l'ensemble des médias et on ne peut nier qu'elles ont eu des incidences sur toute la profession.

Il s'agit donc clairement d'atteintes à la liberté de l'information. La grossièreté de l'arrestation de l'équipe du Téléjournal a été tellement flagrante, que les responsables de la SSR n'ont pas hésité une seconde à descendre dans l'arène pour défendre leurs employés. Il se trouve aussi que les reporters arrêtés n'étaient pas n'importe lesquels: il s'agissait de journalistes qui s'étaient déjà plaints à plusieurs reprises de l'attitude de la police, qui les avaient déjà gênés pendant leur travail. Peut-on vraiment parler d'un hasard?

Il y a quelque chose de particulièrement hypocrite dans ces pressions des autorités zurichoises, c'est une volonté qui est pire de vouloir cacher la vérité, c'est celle de vouloir remplacer la vérité par une autre, la sienne.

4. Pression des éditeurs de journaux

Par pression des éditeurs de journaux, il faut entendre l'ensemble des pressions qui ont été exercées de façon interne aux quotidiens. Outre l'affaire de la censure d'un article du *TAM*, il y eut d'autres conflits internes aux rédactions, notamment au *TA*.

Le témoignage d'un rédacteur démissionnaire du *TA*, Heiner Schoch, dans les colonnes de l'hebdomadaire "Tell"¹¹ ainsi qu'au tribunal zurichois organisé par le mouvement, décrit la détérioration du climat au sein du *TA*. Pour Schoch, suite aux pressions des annonceurs et de la direction administrative du journal, il s'en est suivi une profonde dégradation du climat dans le journal, au point qu'il estimait ne plus pouvoir y travailler, en tant que journaliste faisant preuve d'engagement.

Dans les faits dénoncés par Schoch, aucune précision n'est donnée sur la façon dont les pressions ont été exercées. On a par contre un très bon exemple concret avec la censure de l'article de Reto Hänni racontant ses déboires suite à son arrestation par la police pendant une manifestation. Il a été dit que la liberté de l'information était formellement explicitée dans les

11 *Tell*, no. 33, février 1981

chartes de rédaction. Dans le cas de Hänný, bien que son article fut adopté par l'ensemble de la rédaction du *TAM* et par une majorité de la rédaction en chef du *TA*, la direction administrative du journal a opposé son véto à la publication. Les motifs étaient conformes à la Charte, qui prévoit que lorsque "l'intérêt du journal" est en jeu, la direction administrative peut passer outre aux décisions de la rédaction. De peur de choquer de larges couches de lecteurs, la direction du *TA* a préféré censurer un témoignage de valeur.

En l'occurrence, la peur de la direction trouvait son origine plus particulièrement dans les réactions des annonceurs que des lecteurs. N'oublions pas que ces faits se sont produits un peu plus d'un mois après l'affaire Globus.

La direction du *TA* s'est donc parfaitement conformée à la légalité; elle n'a pourtant pas pu empêcher la parution de l'article incriminé dans "Tell",¹² ni dans une plaquette distribuée dans les rues de Zurich par la rédaction du *TAM*. Tel n'était d'ailleurs pas son rôle, celui-ci se limitant à faire le ménage dans sa propre maison.

L'affaire reste grave: il ne s'agit plus ici d'auto-censure journalistique, mais d'une auto-censure à haut niveau, de craintes de représailles. La lecture de l'article de Hänný est très instructive, car il se limite à décrire des faits qu'il a vécu au cours de son arrestation et sa détention prolongée. Il est regrettable que la direction du *TA* ait cédé devant des réactions (certes prévisibles) qu'auraient pu susciter la publication de l'article. Cet exemple demeure significatif de la situation engendrée par la dépendance des quotidiens à l'égard de la publicité, et repose la question: la liberté de la presse est-elle celle de l'annonceur?

5. Pressions des journalistes

Les journalistes étaient les premiers visés par plusieurs mesures restrictives de la liberté de la presse. Le fait qu'ils aient jugé nécessaire de se mobiliser est donc très intéressant. Premièrement parce qu'ils étaient très bien placés pour témoigner des pressions qu'ils subissaient: deuxièmement le fait même qu'ils se soient mobilisés démontre la réalité du problème.

Les travailleurs des médias s'en sont remis à leurs organisations syndicales: ce sont surtout l'Union suisse des journalistes et le Syndicat suisse des mass médias qui ont organisé concrètement les étapes de la mobilisation. D'inspiration prudente, ils ont formalisé leur action en deux temps. L'information d'abord, à travers une assemblée où les bases d'une action plus sèche étaient posées. La lutte proprement dite ensuite, avec une manifestation de rue.

Les reproches des journalistes étaient adressés à tous ceux qui étaient susceptibles d'exercer des pressions. Tout à tour, milieux politiques et économiques, directions de journaux ont été mis au pilori.

12 *Tell*, no. 24, octobre 1980.

Contrairement aux autres pressions, celle des journalistes frappe par l'absence de *moyens* susceptibles de la rendre *efficace*. Enfermés dans le modèle helvétique de syndicalisme, la pression des journalistes n'avait apparemment qu'un but limité, celui d'informer la population. On peut en effet douter qu'elle ait eu d'autres répercussions.

Bon nombre des pressions que nous avons vues se sont effectivement produites après les protestations des journalistes. Qu'il s'agisse des pressions des autorités politiques et de la police, ou de celles internes aux rédactions, par exemple.

Il est intéressant de constater que l'arrestation de l'équipe du Téléjournal, survenue six mois après les critiques des journalistes, n'a que très peu remué leurs syndicats, alors que de l'aveu même du directeur Schürmann, il s'agissait d'un fait extrêmement grave.

Démobilisés, les journalistes? Certainement. Mais l'affaire est plus complexe. Il est clair qu'au cours des événements de Zurich, les journalistes ont essayé de faire correctement leur travail (ou du moins ce qu'ils estimaient l'être). Il faut pourtant reconnaître que les passions engendrées par la situation objective à Zurich a peu à peu modifié l'enjeu. Les journalistes ont été pris dans un engrenage, sur lequel ils n'avaient que peu de moyens de contrôle, et ils ont en ainsi été plusieurs fois les victimes.

Le contrôle de l'information que recherchaient tous les acteurs des événements de Zurich, ce sont les lecteurs et les journalistes qui en ont souffert. Il est évident que ces derniers auraient du recourir à d'autres formes de pression pour parvenir à y résister.

De même, plutôt que de "mettre tout le monde dans le même panier", les travailleurs des médias, pour être efficaces, auraient du mieux distinguer les différentes pressions dont ils ont été les sujets. A titre d'exemple, les pressions policières dont ils étaient victimes pendant les manifestations auraient pu constituer un cheval de bataille plus percutant, s'il n'avait pas été amalgamé aux autres pressions. Non que cette analyse soit fausse, mais il est clair que sur le plan de l'efficacité, les journalistes auraient certainement pu marquer des points sur ce tableau.

IV. Conclusion

D'un côté, la presse suisse, où des groupes puissants dominent le marché, attestant d'un haut degré de concentration économique. De l'autre, un mouvement de jeunes qui lutte pour un centre autonome.

Ces deux entités d'une même réalité locale se rencontrent l'espace d'une année. Parce que le rôle de la presse est d'informer, de rendre compte de l'actualité, et que ce mouvement des jeunes a "fait la une" pendant de longs mois. Et puis arrive un moment où chacun veut contrôler ce que les journaux écrivent sur ce mouvement. Ceci parce que l'enjeu de la lutte des jeunes Zurichois dépasse largement la seule revendication du centre autonome.

Alors on fait pression. On recourt à des moyens plus ou moins légaux, plus ou moins efficaces, pour modifier la ligne rédactionnelle de journaux, pour gêner les journalistes pendant leur travail. Parce que ce qu'écrivent certains journaux ne leur plaisent pas. On leur reproche une trop grande indulgence, trop de sympathie à l'égard des jeunes.

On assiste alors à de claires atteintes à la liberté de l'information. Un annonceur utilise habilement son droit à retirer sa publicité dans un journal, la police arrête des journalistes en plein travail, un article est censuré, on perquisitionne, on saisit, on manifeste.

Cette pointe de l'iceberg ne manque pas d'inquiéter, simplement parce qu'on n'ose imaginer ce qui se passait au même moment dans sa face immergée.

Ces faits rappellent à bon escient que la liberté de la presse et de l'information ne sont jamais à l'abri d'atteintes graves, que des pressions existent toujours.

On peut regrouper ces pressions selon le critère du *pouvoir*. Ceux qui ont le pouvoir, tout d'abord. Tant les éditeurs, les annonceurs, que les autorités politiques en ont. Les premiers ont le pouvoir d'administrer le journal et, par conséquent, de dicter le contenu du journal. Les seconds possèdent le pouvoir économique sur le journal, puisqu'un journal important tire les 3/4 de ses recettes de la publicité. Les troisièmes sont porteurs du pouvoir juridique et policier, celui qui permet d'arrêter des journalistes, de perquisitionner, de déférer devant des tribunaux. Les pressions que ceux-là peuvent exercer sont vouées au succès: rédactions et journalistes n'en aucun moyen d'y résister.

Les pressions de ceux qui n'ont pas de pouvoir, ensuite. D'une part le mouvement des jeunes, puisant sa force dans la masse, l'imagination et souvent la violence, c'est-à-dire des moyens qui n'ont que peu d'influence sur un journal, sinon celle de l'irriter.

D'autre part les journalistes, les plus directement visés et touchés par ces pressions. Ayant essayé de résister lors des premières pressions sur la presse, ils se sont petit à petit démobilisés, n'arrivant finalement plus à réagir contre les atteintes à la liberté de la presse.

Ces pressions ont eu des conséquences très directes sur la façon d'informer des quatre quotidiens sur lesquels cette recherche a porté. Le devoir d'information qu'a la presse, elle ne l'a pas toujours rempli. Si ce fut parfois une conséquence directe du type de journal dont il sagissait (*Blick*) ou de la ligne politique qu'il incarne (*NZZ*), l'ensemble des manœuvres intentées contre le *Tages-Anzeiger* est plus inquiétant, parce que de ces quatre quotidiens, il est certainement le plus engagé. C'est précisément cet engagement politique légèrement favorable aux jeunes qui a été directement la source de toutes les pressions dirigées contre le *Tages-Anzeiger*. Si l'on en juge par les témoignages en relation avec ces affaires, comme avec le contenu de ses articles, il est indéniable que le *TA* a cédé.

La liberté de la presse a toujours été l'enjeu de luttes tenaces. Heureusement qu'il en est ainsi. Dans un pays où la presse abonde, mais où le contenu des différents journaux reste assez uniforme, il est vraiment nécessaire de dénoncer toutes les tentatives qui visent à étendre cette uniformisation.